

## SIVOM DU LOUHANNAIS

### COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt et un du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom<sup>1</sup> et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, GUILLOT Jennifer, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Éric, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN David, COUCHOUX Éric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FONFREIDE Serge, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GROS Stéphanie, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), MM CAUZARD Philippe (BRAUD Benjamin), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain).

**Excusés non représentés** : Mmes BOISSOT Agnès, DUROUX Nadine, PATEY Nadège, MM BENARD Théo, BESSON Stéphane, GONTCHARENKO Alain.

**Absents** : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, JAEGER Claire, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, COLIN Jean-François, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DE VECCHI Éric, FERRE Jérémy, LAURENCY Didier, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Présents : 57 - excusés ayant donné pouvoir : 7 (64 votants) - excusés : 6 - absents : 25.

Délégués en exercice : 95.

Assistait à la réunion : Monsieur Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 10 février 2023.

Début de séance à 18 H 40.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2023
- 2) Décisions du président
- 3) MAJ tableau effectifs
- 4) Répartition SIREN SPANC

**B) SIREN**

- 5) Vote du compte administratif
- 6) Vote du compte de gestion
- 7) Reprises des résultats
- 8) Vote du budget
- 9) Tarification des gros producteurs hors forfait
- 10) Point étude RI
- 11) Délibération pour l'achat de terrain à Cuiseaux

**C) SPANC**

- 12) Vote du compte administratif
- 13) Vote du compte de gestion
- 14) Reprises des résultats
- 15) Vote du budget
- 16) Questions diverses

Monsieur le président ouvre la séance en demandant une minute de silence en hommage à Monsieur Daniel PUTIN maire de Champagnat, délégué du SIVOM qui nous a quitté la semaine dernière.

Monsieur le président souhaite ensuite la bienvenue à deux nouveaux délégués, Madame GUILLOT pour Sagy et Monsieur FONFREIDE pour Flacey en Bresse.

#### **A) SIVOM :**

##### **- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2023 :**

Monsieur le président donne connaissance du compte-rendu de l'assemblée du 24 janvier 2023.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

##### **- 2) Décisions du président :**

Monsieur le président a signé un marché pour les travaux pour la retenue incendie au SIVOM rue de la Quemine avec l'entreprise SAS Boivin TP de Pierre de Bresse pour un montant de 82.630,50 € HT

##### **- 3) MAJ tableau effectifs :**

Monsieur le président expose que dans le cadre des avancements de grade à l'ancienneté, il convient de transformer un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal et un poste technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe. Suite à un départ en retraite, il faut transformer un poste adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint technique.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les modifications telles que présentées au 1<sup>er</sup> mars 2023 pour le 1<sup>er</sup> poste et le 3<sup>ème</sup>, et au 1<sup>er</sup> août pour le second.

##### **- 4) Répartition SIRED SPANC :**

Monsieur le président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2023.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 7 731 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du directeur soit 5 258 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 600 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1074 €

Pour les diverses assurances : 1 900 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1500 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 5 000 €

Soit un total de : 34 343 €

Reversement au SIVOM :	En €	
Compte \	total	
Salaire + amortissements	658	14 169
Téléphone	6262	3 000
Entretien	6283	600
Energie	60611	1 074
Assurances	6161	1 900
Timbres	6261	6 000
Carburant	6066	1500
CNAS	648	1 100
Assurance statutaire	6458	5 000

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la répartition de frais 2023 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

**B) SIRED****- 5) Vote du compte administratif :**

Monsieur Gros donne connaissance du compte administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 471 885,76 €, un excédent d'investissement de 295 856,63 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 414 710 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022

**- 6) Vote du compte de gestion :**

Monsieur le président donne connaissance du compte de gestion 2022 dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022

**- 7) Reprises des résultats :**

Monsieur le président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2023 :

Budget SIRED

Reprise en résultat reporté :

A l'investissement : Résultat reporté :	295 856,63 €
A l'investissement : Reste à réaliser :	- 414 710,00 €
Besoin de financement :	118 853,37 €
A l'investissement : Affectation au 1068 :	118 853,37 €
Au fonctionnement : Excédent reporté :	1 353 032,39 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

**- 8) Vote du budget :**

Monsieur le président présente le budget prévisionnel SIRED 2023.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 6 658 967 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 1 560 811 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 143,47 € HT le montant du taux de base de la redevance 2023 pour les usagers particuliers, à 144,84 € HT le montant du taux de base de la redevance 2023 pour les usagers professionnels, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé de prêts pour le financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget 2023 et les autres propositions ci-dessus.

**- 9) Tarification des gros producteurs hors forfait :**

Concernant la facturation des "gros producteurs", Monsieur le président expose que comme chaque année, il convient aussi de déterminer le taux de facturation de la ville de Louhans en fonction des quantités collectées en 2022 et selon les modalités établies les années précédentes :

Matière	Quantités 2022 en tonnes	Coût 2022 en euros	Total en euros
DNR	88.04	196,45	17 295,46
OM marché	78.67	171,01	13 453,36
<b>TOTAL</b>			<b>30 748,82 €</b>
Soit 216,53 taux de base (142 € en 2022)			

D'autres professionnels sont pesés et facturés en fonction du poids d'ordures ménagères collectés.

La redevance pour ces gros producteurs est calculée en multipliant le tonnage par le montant voté par l'assemblée et qui couvre l'ensemble des frais de collecte et de traitement de ces déchets. Pour 2023, ce coût proposé est de 253 € HT la tonne.

La tarification proposée est la suivante :

Nom	Adresse	CP	Ville	Poids estimé pour 2023 (pesée 2022)	Redevance 2023	Forfait en nombre de taux
Restaurant la Croix Blanche	575, route de Bourgogne	71580	BEAUREPAIRE EN BRESSE	4 500	1 130,00	7,96
Restaurant Mac Donald	1135, rue des Sables	71500	BRANGES	38 600	9 760,00	68,73
Domaine des Eveils	30, rue de Chardenoux	71500	Bruailles	11 700	2 960,00	
La Table du Barbier	1810, route de Cuiseaux	71500	Bruailles	7 400	1 870,00	13,17
Camping de Louvarel	Louvarel	71480	CHAMPAGNAT	19 000	4 800,00	33,80
Collège Roger Boyer	6, Rue des Ecoles	71480	CUISEAUX	6 500	1 640,00	11,55
Foyer d'accueil de Reuille	Chemin de Reuille	71480	CUISEAUX	7 000	1 770,00	12,46
Le Bourgogne	1, rue Edouard Vuillard	71480	CUISEAUX	11 800	2 980,00	20,99
Maison santé	2, Chemin du Perou	71480	CUISEAUX	4 900	1 230,00	8,66
Résidence les chemins de Cuisel (EHPAD)	2, rue des Champs	71480	CUISEAUX	33 000	8 340,00	58,73
Résidence les Ecurieuls	8, Chemin du Perou	71480	CUISEAUX	4 700	1 180,00	8,31
Station d'épuration de Cuiseaux	Route de Dommartin	71480	CUISEAUX	800	200,00	1,41
Camping de Cuisery	Chemin du Port	71290	CUISERY	3 000	750,00	5,28
Collège les Dîmes	145 Rue de Wachenheim	71290	CUISERY	6 200	1 560,00	10,99
EHPAD les Bords de Seille	99, rue de l'Hôpital	71290	CUISERY	53 000	13 400,00	94,37
Le Grill	1685, route de Tournus	71290	CUISERY	7 000	1 770,00	12,46
Magasin COLRUYT	37 Rue des Tonnettes	71290	CUISERY	10 400	2 630,00	18,52
Boulangerie	210 Quartier de la Gare	71480	DOMMARTIN LES CUISEAUX	4 800	1 210,00	8,52
EHPAD de Frontenaud	Château des Crozes	71580	FRONTENAUD.	41 000	10 370,00	73,03
Arcades Dental	3, rue du Colombier	71500	LOUHANS	5 700	1 440,00	10,14
Brasserie de l'Europe	2, Grande Rue	71500	LOUHANS	11 900	3 010,00	21,20
Clinique Le Gouz	15, route de Sornay	71500	LOUHANS	12 000	3 030,00	21,34
Clinique vétérinaire du Colombier	86, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 600	1 160,00	8,17
Docteur Leheis / Dentiste	2, rue de Beaufort	71500	LOUHANS	3 400	860,00	6,06
Foyer des Cordeliers	17, rue des Cordeliers	71500	LOUHANS	11 000	2 780,00	19,58
La Cuisine de Jacquotte	7, Rue du Jura	71500	LOUHANS	5 900	1 490,00	10,49
La Mère Jouveaneau	26 Rue Lucien Guillemaut	71500	LOUHANS	9 600	2 420,00	17,04
La Poularde	5, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 700	1 180,00	8,31
Laboratoire AAC	Rue des Frères Lumière / L'Aupretin	71500	LOUHANS	12 600	3 180,00	22,39
L'Instant Gourmand	Grande Rue	71500	LOUHANS	3 800	960,00	6,76
Lycée Henri Vincenot	26, Montée Saint Claude	71500	LOUHANS	19 000	4 800,00	33,80
Lycée Professionnel Privé de la Bresse	1600, Avenue Ferdinand Point	71500	LOUHANS	6 000	1 510,00	10,63
Magasin ALDI	Rue de Branges	71500	LOUHANS	4 800	1 210,00	8,52
Magasin ATAC	99 Rue du Guidon	71500	LOUHANS	20 500	5 180,00	36,48
Magasin SPAR	7, Place de la Libération	71500	LOUHANS	9 400	2 370,00	16,69
Maison de Retraite La Louhannaise	Place Aristide Briand	71500	LOUHANS	41 000	10 370,00	73,03
Maison Pernet	1, rue du Capitaine Vic	71500	LOUHANS	28 100	7 100,00	50,00
Salmon Est	ZA de l'Aupretin - Rue Ampère	71500	LOUHANS	5 800	1 460,00	10,28
CH de la Basse Mâconnière	350, Avenue F Point - CS 50098	71500	LOUHANS Cedex 2	129 000	32 630,00	229,79
Boulangerie MOUROUX S	172, route de Louhans	71290	RANCY	4 160	1 050,00	7,39
Le Vieux pressoir	810, route de Louhans	71290	RANCY	4 550	1 150,00	8,10
Carrefour Contact	Champ Bressan	71470	ROMENAY	10 400	2 630,00	18,52
EHPAD de Roménay	Le Champ du Four	71470	ROMENAY	37 500	9 480,00	66,76
Pizzeria Rimini	1, place Occidentale	71470	ROMENAY	6 500	1 640,00	11,55
Les animaux des petits Bois	555 route des Petits Bois	71580	SAGY	2 200	550,00	3,87
Chafinelle / Coccinelle	100, route de Beaurepaire	71580	SAVIGNY EN REVERMONT	10 000	2 530,00	17,82
Clinique la Varenne	460, rue Centrale	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	17 000	4 300,00	30,28
Courtieux Alimentation	3, Place de la Gare	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	1 700	430,00	3,03

Certains commerçants du centre de Louhans qui ne sont pas considérés comme des "gros producteurs" souhaitent avoir deux passages pour les bacs gris chaque semaine.

En 2022 l'assemblée a décidé d'accéder à cette demande, et a décidé que le tarif qui leur serait appliqué serait le tarif de base multiplié par 1,72 (1,36 + 0,36). Monsieur le président demande à ce que cette décision soit poursuivie en 2023 et incluse dans le règlement de collecte du SIVOM.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à appliquer la facturation 2023 comme proposée ci-dessus ainsi que la modification du règlement.

**- 10) Point étude RI :**

Le 16 février dernier, le bureau d'étude AJBD est venu présenter le résultat de la phase finale de l'étude au bureau.

Cette étude nous permet d'avoir un maximum de données et une idée assez juste de ce la redevance incitative pourrait apporter en avantages, mais aussi en inconvénients par rapport à la situation actuelle. Un bureau sera réuni rapidement afin de proposer à l'assemblée de juin un choix éclairé.

**- 11) Délibération pour l'achat de terrain à Cuiseaux :**

Monsieur le président expose que suite au projet d'aménagement de la déchèterie, au moment de monter le dossier ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) il est apparu que les installations pour la défense incendie étant inexistantes à proximité, il fallait aménager un dispositif contenant un certain volume d'eau. Or il faut aussi un dispositif de retenue des eaux d'incendie déversées par les pompiers. La place disponible n'étant plus suffisante pour réaménager, il est donc devenu indispensable d'agrandir la surface disponible.

Pour ce faire, le SIVOM doit acquérir une surface d'environ 750 m<sup>2</sup> sur le terrain agricole adjacent.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à mener à bien cette acquisition et à signer tous les documents s'y rapportant. Les sommes nécessaires étant prévue au budget dans l'opération déchèterie pour 2023.

**C) SPANC****- 12) Vote du compte administratif :**

Compte administratif SPANC :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 63 174,300 €, un excédent d'investissement de 49 760,40 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 8 000 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022

**- 13) Vote du compte de gestion :**

Monsieur le président donne connaissance du compte de gestion 2022 dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022

**- 14) Reprises des résultats :**

Monsieur le président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2023 :

Budget SPANC

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement : Excédent reporté : 63 174,30 €

A l'investissement : Excédent reporté : 49 760,40 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

**- 15) Vote du budget :**

Monsieur le président présente le budget prévisionnel SPANC 2023.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal au montant des recettes de fonctionnement soit 460 664 € HT. Le montant des dépenses d'investissement est de 21 490 € HT, celui des recettes d'investissement de 57 260 € soit un suréquilibre de 35 770 €.

Monsieur le président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SPANC présenté par Monsieur le président.

### **- 9) Questions diverses :**

Monsieur le président tient à souligner que les bons résultats du SIVOM de cette année ne doivent pas cacher un avenir assez sombre en termes financiers. En effet, outre l'usine de tri de Torcy qui devrait coûter plus cher que prévu, la loi oblige le SMET à réaliser des investissements majeurs dont le coût se chiffre aujourd'hui en dizaine de millions d'euros. Les répercussions se feront inévitablement sentir sur les redevances futures de nos usagers, même si ceux-ci ont réalisé de vrais efforts sur le tri ces dernières années, ce dont il sont remerciés.

La séance est levée à 20 H 15.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

